28 juin 2005 **05.140**

Interpellation du groupe radical

Finances cantonales et or de la BNS: des décisions, et vite!

Le 5 juin 2005, le peuple neuchâtelois a accepté, à une écrasante majorité, l'introduction de mécanismes de frein aux dépenses et à l'endettement et la réforme des structures hospitalières de notre canton sous la forme d'un établissement hospitalier multisite.

Dans le même temps, plusieurs communes – Auvernier, Boudevilliers et Le Landeron – ont rejeté des augmentations d'impôts, à des majorités nettes.

Pour le groupe radical, l'interprétation à donner à ces différents scrutins populaires est claire:

– Les citoyens ont donné un signal clair en faveur de l'assainissement des finances cantonales et considèrent cet objectif comme prioritaire.

– Les citoyens sont prêts à accepter des réformes de structures pour contenir les charges de l'Etat.

– Les citoyens sont opposés à une augmentation des impôts. L'assainissement des finances cantonales devra passer uniquement par des économies et par une limitation de l'augmentation des dépenses publiques.

Après ces votes populaires extrêmement clairs, nous souhaitons interpeller le Conseil d'Etat sur les points suivants:

1. Le Conseil d'Etat va-t-il mettre en vigueur immédiatement les mécanismes de frein aux dépenses et à l'endettement afin qu'ils puissent produire leurs effets sans délai? Le Conseil d'Etat peut-il nous indiquer une date claire pour l'entrée en vigueur de ces mécanismes?

2. Quelles sont les projections des premiers projets de budget 2006 de l'Etat? Les chiffres entendus ici et là, faisant état de plus de 130 millions de francs de déficit dans les premières ébauches de budget, sont-ils justes? Si ces chiffres sont corrects, le Conseil d'Etat envisage-t-il des procédures budgétaires particulières, associant plus étroitement le Grand Conseil, notamment par le biais de la commission de gestion et des finances?

3. Au vu du vote massif du peuple neuchâtelois en faveur de l'assainissement des finances et des premières projections pour le budget 2006, le Conseil d'Etat est-il prêt à entrer en matière sur les propositions de la commission "Or de la BNS" visant à affecter intégralement la part neuchâteloise de l'or de la BNS au désendettement du canton? Le Conseil d'Etat compte-il encore longtemps repousser sa décision, alors que le rapport de la commission a été adopté et le rapport de minorité déposé et que le délai légal de deux mois dont dispose le Conseil d'Etat pour donner son avis est échu?

L'assainissement des finances cantonales est une priorité et a un caractère urgent. Le message du peuple neuchâtelois ne souffre aucune ambiguïté: nous devons, dès le budget 2006, respecter les objectifs fixés par les mécanismes de maîtrise des finances. Le groupe radical s'engage à participer de manière ouverte et constructive à la recherche de solutions pour assainir les finances par le biais d'économies structurelles et de limitation de l'augmentation des charges. Par contre, le groupe radical s'opposera fermement à toute augmentation d'impôts et n'hésitera pas à lancer le référendum si l'or de la BNS n'est pas affecté intégralement au désendettement de l'Etat.

Au vu de l'importance des questions mentionnées ci-devant et de la nécessité de clarifier rapidement la situation, nous souhaitons que le Conseil d'Etat réponde au cours de la présente session, raison pour laquelle nous demandons l'urgence pour notre interpellation.

L'urgence est demandée.

Signataires: R. Comte et J.-B. Wälti.